

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧
SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. David CORBIN,
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. André VIGNOT,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. André LABARTHE,
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.

❧❧❧

4b - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – EAU POTABLE

Monsieur André LABARTHE expose que le projet de Budget Primitif 2016 de la régie de l'eau potable est équilibré comme suit :

• **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 1 450 269 04 €
- Recettes : 1 450 269 04 €

→ **Dépenses :**

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

- Etudes hydrogéologique Lourtau :	20 000,00 €
- Etude canalisation Lourtau :	100 000,00 €
- Equipements hydrauliques - Lourtau (RAR) :	33 000,00 €
- Schéma directeur A.E.P. :	320 000,00 €
- Remplacement pompe Puits du vert n° 1 (RAR) :	85 000,00 €
- Réhabilitation équipements Puits du vert n°2 :	50 000,00 €
- Réhabilitation réseau rue Navarrot :	180 000,00 €
- Réhabilitation réseau rue d'Asce (dont RAR) :	128 550,00 €
- Réhabilitation réseau St Pee (dont RAR) :	13 750,00 €
- Acquisitions terrains bâtis :	140 000,00 €

→ Recettes :

- Subventions :	256 000,00 €
- Amortissement des immobilisations :	197 857,51 €
- Résultat 2015 affecté :	97 540,32 €
- Emprunt (dont RAR) :	873 769,00 €

• SECTION D'EXPLOITATION :

- Dépenses : 1 533 475,72 €
- Recettes : 1 533 475,72 €

→ Dépenses :

Les charges d'exploitation sont en augmentation du fait notamment d'un recalage des redevances à reverser à l'Agence de l'eau et de l'augmentation de la consommation d'électricité due à une modification du fonctionnement et à une utilisation plus importante du système de pompage. Cette modification devrait se traduire par une baisse de la taxe de prélèvement appelée par Adour Garonne à compter de 2017.

Les charges de personnel diminuent notablement suite au redéploiement des agents entre les services d'eau et d'assainissement.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube d'eau est porté à 0.90 € HT afin de faire face à l'augmentation des charges d'exploitation.

Où est exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2016 de la régie de l'eau potable ci-dessus arrêté aux montants cités
- **FIXE** le prix du mètre cube d'eau à 0.90 € HT pour l'Oloronais.
- **PRECISE** que le prix facturé aux communes et syndicats voisins fait l'objet d'une indexation, comme prévue dans les conventions
- **PRECISE** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2016.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 11 avril 2016.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE.

AFFICHE LE 15/ 04/ 2016




Hervé LUCBÉREILH



Ville d' Oloron Ste Marie
Régie des Eaux et de l' Assainissement

Tarifs 2016

Avec Redevance Assainissement			
	<u>H.T.</u>	<u>T.V.A.</u>	<u>T.T.C.</u>
Eau	0,90	5.50 %	0,95 €
Préservation des ressources	0,072	5.50 %	0,08 €
Redevance Pollution	0,315	5.50 %	0,33 €
Assainissement	1,78	10 %	1,96 €
Redevance Collecte	0,240	10 %	0,26 €
Prix du m3 (frs)	3,31	0,27	3,58 €
Soit 3,58 € le m3 t.t.c.			

Sans Redevance Assainissement			
	<u>H.T.</u>	<u>T.V.A.</u>	<u>T.T.C.</u>
Eau	0,90	5.50 %	0,95 €
Préservation des ressources	0,072	5.50 %	0,08 €
Redevance Pollution	0,315	5.50 %	0,33 €
Prix du m3	1,29	0,07	1,36
Soit 1,36 € le m3 t.t.c.			

	<u>H.T.</u>	<u>T.V.A.</u>	<u>T.T.C.</u>
Redevance fixe EAU par semestre:	18,00 €	0,99 €	18,99 €
Redevance fixe ASSAINISSEMENT par semestre:	7,43 €	0,74 €	8,17 €
Relevé de Compteur divisionnaire par relevé (TVA 20%)	5,00 €	1,00 €	6,00 €
Pose de compteur < 20 mm	13,00 €	0,72 €	13,72 €
Pose de compteur >= 30 mm	15,00 €	0,83 €	15,83 €

Détail des programmes **INGENIERIE EAU**

		Dépenses
Chapitre 20		
122	Etudes hydrogéologique Lourtau	20 000,00 €
124	Etude canalisation Lourtau	100 000,00 €
436	Schéma directeur A.E.P	320 000,00 €
	Acquisition logiciels	10 030,00 €
Total :		450 030,00 €
Chapitre 21		
118	Compteurs, dispositif télérelève (RAR)	6 000,00 €
119	Remplacement pompe Puits du vert n°1 (RAR)	85 000,00 €
123	Réhabilitation équipements Puit du vert n°2	50 000,00 €
125	Réhabilitation réseau rue Navarrot	180 000,00 €
131	Réhabilitation réseau rue d'Aspe	100 000,00 €
135	Réseau incendie	12 000,00 €
144	Matériel de mesure	5 000,00 €
147	Réhabilitation réseau St Pée	10 000,00 €
518	Equipements hydrauliques régulation (RAR)	14 000,00 €
	Terrain bâtis	140 000,00 €
	Travaux divers réseau	20 000,00 €
	Matériel transport	8 000,00 €
Total :		630 000,00 €
Chapitre 23		
71	Réalisation Bâche Bager (RAR)	22 000,00 €
131	Réhabilitation réseau rue d'Aspe (RAR)	26 550,00 €
135	Réseau incendie (RAR)	10 000,00 €
142	Réhabilitation réseau Faget (RAR)	8 700,00 €
147	Réhabilitation réseau St Pée (RAR)	3 750,00 €
148	Bassin Jardin Public (RAR)	13 000,00 €
517	Equipements hydrauliques - Lourtau (RAR)	33 000,00 €
518	Equipements hydrauliques régulation (RAR)	11 500,00 €
Total :		128 500,00 €
TOTAL général		1 208 530,00 €

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES:
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2016

Présenté par Le Maire
 A. OLONON le 11/04/2016⁽¹⁾
 Le Maire
 Délibéré par le Conseil Municipal⁽²⁾, réuni en session publique
 A. OLONON le 11/04/2016



Le Maire
 Hervé LUCASSE

Les membres de l'assemblée délibérante (7):

M. POTIN		
LABARTHE A		
D. Foix		

REGIE DE L'EAU POTABLE

NOTE DE SYNTHESE ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2016

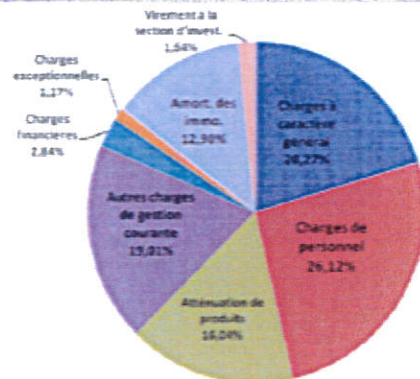
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les dotations, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2016, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1.533.475,72 € et se répartissent de la façon suivante :

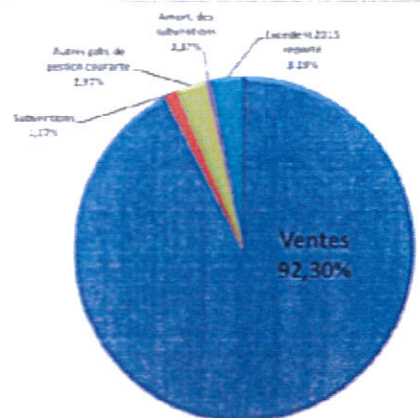
Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	310 800,00 €
Charges de personnel :	400 616,00 €
Atténuation de produits :	246 000,00 €
Autres charges de gestion courante :	291 500,00 €
Charges financières :	43 600,00 €
Charges exceptionnelles :	18 000,00 €
Amortissements des immobilisations :	197 857,51 €
Virement à la section d'investissement :	25 102,21 €



Recettes de fonctionnement

Ventes :	1 415 400,00 €
Subventions :	18 000,00 €
Autres produits de gestion courante :	45 500,00 €
Amortissement des subventions :	5 698,10 €
Excédent 2015 reporté :	48 877,62 €



2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

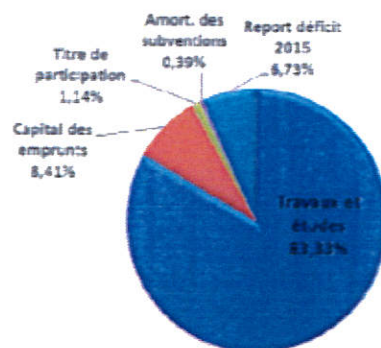
Les principales réalisations prévues au budget primitif 2016 sont :

• Etudes hydrogéologique Lourtau :	20 000,00 €
• Etude canalisation Lourtau :	100 000,00 €
• Equipement hydraulique Lourtau (RAR) :	33 000,00 €
• Schéma directeur A.E.P. :	320 000,00 €
• Remplacement pompe Puits du vert n° 1 (RAR) :	85 000,00 €
• Réhabilitation équipements Puits du vert n°2 :	50 000,00 €
• Réhabilitation réseau Rue Navarrot :	180 000,00 €
• Réhabilitation réseau Rue d'Aspe (dont RAR) :	126 550,00 €
• Réhabilitation réseau St Pée (dont RAR) :	13 750,00 €
• Acquisitions Terrains bâtis :	140 000,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1.450.269,04 € et se répartissent de la façon suivante :

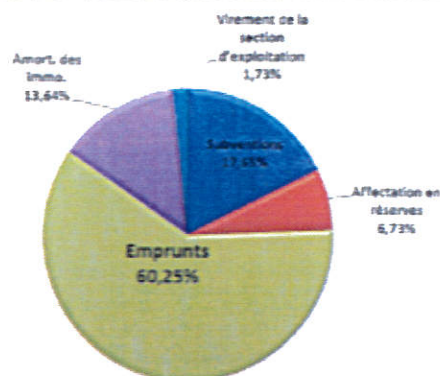
Dépenses d'investissement

Travaux et études :	1 208 530,00 €
Capital des emprunts :	122 000,62 €
Titre de participation :	16 500,00 €
Amortissement des subventions :	5 698,10 €
Report déficit 2015 :	97 540,32 €



Recettes d'investissement

Subventions :	256 000,00 €
Affectation en réserves :	97 540,32 €
Emprunts (dont RAR) :	873 769,00 €
Amortissements des immobilisations :	197 857,51 €
Virement de la section d'exploitation :	25 102,21 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 217 261,62 €.

4 – La dette

Début 2016, l'encours de la dette s'élève à 1.632.343 €.

Enfin, on peut noter que tous les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index).

